

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 02 FÉVRIER 2012

Présent(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
BRENNENRAEDT Dominique – Thaïs - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
CLUKERS Pascale – Seraing 5 - Seraing
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège
LOTTIN Morgane – Fondation privée TADAM - Liège
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MARTIN Michel – PFPL et AIGS – Liège
PINTO Emmanuel – ISoSL, Unités hospitalières - Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
POLLERS Sophie (+ procuration d'Annick Ponthir) – GAP^{PP} - Flémalle
RIGO Christine (+ procuration de Thierry Lottin) – Nadja - Liège
VAN RUSSELT Jacques – ALFA – Liège

Invité(e)s :

CÔTE Virginie – PFPL - Liège
DELATTE JULIE – Huy Clos – Huy
FOSSION Thierry – CHRH - Huy

Excusé(e)s :

HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
PONTIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
SOFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège

Absent(e)s :

JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL/RELIA

- **Accueil d'une délégation de représentants de la zone 4 : une fusion est-elle possible ?**

Les membres du Comité de pilotage ont le plaisir d'accueillir Madame Julie Delatte et Monsieur Thierry Fossion qui représentent le réseau région wallonne de la zone 4 (Huy – Waremme). Un tour de table est organisé afin que chaque membre du groupe puisse être identifié.

F. Gustin précise d'emblée que les contacts entre les représentants de la zone 4 et ceux de la Plate-Forme psychiatrique Liégeoise asbl ne datent pas d'hier, puisqu'*in illo tempore*, une proposition d'accord de collaboration entre ces deux instances avait été rédigée afin de permettre à l'asbl créée en zone 4 de solliciter son agrément en tant que réseau auprès de la Région wallonne. Il précise également que le Dr Sartori, cheffe du service de psychiatrie du CHRH est membre du Conseil d'administration de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl. Il constate donc les bons rapports entretenus entre les deux zones et cède la parole aux représentants de la zone 4.

J. Delatte indique que les représentants de la zones 4 souhaiteraient ancrer leur zone dans le réseau zone 5 – RELIA.

Th. Fossion rappelle qu'il y a cinq ans, une asbl « CASA » avait été créée sur le territoire de la zone 4 afin de solliciter un agrément en tant que réseau. Le dossier avait même été introduit au SPW, mais Madame Bouton réclamait, à l'époque, un certain nombre de pièces supplémentaires. Bref, la première demande d'agrément n'avait finalement pas abouti. Par la suite, le décret a changé. Les membres de l'asbl CASA ont dès lors réfléchi à des solutions pour aller de l'avant et c'est dans ce cadre que l'idée de rejoindre le RELIA a été émise. Précisons, en effet, que l'asbl CASA a été dissolue par son Assemblée Générale du 30 janvier 2012. En conséquence, il n'y a actuellement plus d'asbl à même de solliciter un agrément de réseau en zone 4.

J. Van Russelt demande combien de services sont concernés en zone 4 ?

J. Delatte précise que treize services étaient représentés dans l'asbl CASA (Génération assuétudes de Waremme, La teignouse de Comblain, le CHRH de Huy, un cercle de médecins généralistes, une maison médicale, le Draps, une habitation protégée...). Elle souligne que l'offre d'aide et de soins n'est pas pléthorique en zone 4 et que ce sont les services qui étaient motivés vis-à-vis de la prise en compte de cette problématique qui faisaient partie de l'asbl. Elle estime, par ailleurs, que la zone 4 Huy-Waremme a des caractéristiques propres : ainsi, par exemple, l'arrondissement de Huy travaillera plus facilement avec l'arrondissement de Liège qu'avec celui de Waremme. Bien que Huy et Waremme soient dans la même zone, il y a peu de contacts entre les structures de ces arrondissements.

Par ailleurs, J. Delatte souligne la lourdeur administrative liée à la mise en œuvre d'un tel dispositif. Elle indique que même si une asbl a été créée, elle a surtout été portée par son Président, Th. Fossion et par elle-même, en tant que Secrétaire. Or, la motivation d'avancer est bien présente, et la possibilité d'ancrer le réseau zone 4 dans le RELIA a été soutenue par l'Assemblée Générale de l'asbl CASA.

Th. Fossion confirme et souligne que la volonté de travailler ensemble est bien là mais cela nécessite un soutien logistique différent. Travailler en réseau avec des médecins et des pharmaciens est assez difficile car il s'agit de professions libérales dont les représentants ne sont pas mobilisables à tout moment. La logistique dédiée aux services publics ne permet pas de prendre ces réalités en compte.

J. Delatte indique, par ailleurs, qu'il est d'autant plus difficile de donner l'impulsion nécessaire dans la mesure où aucun moyen n'est attribué dans l'immédiat.

Th. Fossion indique qu'une raison supplémentaire de se tourner vers le RELIA est que bien que Namur soit plus proche de Huy, les hutois travaillent davantage avec les liégeois.

B. Pirard rapporte que le sujet d'un rapprochement entre les zones 4 et 5 a été largement débattu au sein de sa structure. Elle ne cache pas que les positions vis-à-vis de ce rapprochement restent partagées dans son institution. La Teignouse s'est investie comme elle le pouvait malgré la distance. Dernièrement, elle souhaitait s'investir plus significativement, mais il était sans doute trop tard. Elle tient à insister sur le fait que les réalités hutoise et liégeoise sont différentes. Il conviendra à tout le moins de prendre en compte ces réalités différentes et à les faire cohabiter.

F. Gustin indique que prendre en considération de manière commune les territoires de Liège, Huy et Waremme lui semble relever d'une logique implacable. Ne parle-t-on pas du SISD de Liège Huy Waremme, des CSD de Liège Huy Waremme... Par ailleurs il rappelle que dans le cadre de la réforme des soins en psychiatrie (art. 107) cette réalité territoriale a été prise en compte. Présageons que cet état de fait n'est pas totalement dicté par des prises de décisions abracadabrantesques : il semble bien, en effet, qu'il s'agisse là d'une unité territoriale significative pour entreprendre un travail en réseau.

J. Van Russelt estime qu'il s'agira d'évaluer dans quelle mesure il n'est pas possible de développer de nouvelles offres dans ces deux arrondissements.

Ph. Bollette indique que des patients de Waremme s'adressaient au START en mettant en avant des raisons de discrétion.

J. Delatte rapporte qu'il arrive également que des patients liégeois se mettent au vert en venant vivre à Huy.

Th. Fossion met également en avant une autre réflexion des partenaires de Huy et de Waremme. Ces deux arrondissements ne seront-ils pas les parents pauvres du Relia si une fusion est envisagée ? Les réalités locales de ces arrondissements ne seront-elles pas gommées ?

J. Van Russelt estime que si le pauvre apporte des moyens, met de l'argent sur la table, il n'est plus si pauvre et peut donc revendiquer une juste utilisation de ces moyens.

M. Martin demande si certains ont des objections à ce que l'on aille dans ce sens. A priori, aucun membre du Comité de pilotage du RELIA ne semble tout à fait contre le fait d'envisager un ancrage de la zone 4 au sein du RELIA.

F. Gustin indique que l'on ne peut pas voter aujourd'hui étant donné que ce point n'était pas soumis à un vote dans l'ordre du jour mais qu'il était important pour lui de prendre la température afin d'évoluer dans le travail administratif sans risquer de perdre trop son temps. En effet, il faudrait que le plan d'actions soit révisé pour le 31 mars au plus tard.

B. Pirard demande comment la demande d'agrément de la zone 4 va être construite sur le plan administratif. F. Gustin indique que le décret de 2009 prévoit que deux zones peuvent fusionner à partir du moment où elles se situent sur le territoire d'une Plate-Forme de concertation en soins de santé mentale. C'est bien le cas pour la zone 4 et la zone 5. Et c'est donc de cette manière, a priori, que le dossier serait construit.

B. Pirard demande alors si les services ne risquent pas de perdre des avantages et des moyens dans cette situation.

J. Van Russelt estime qu'il y a des imprécisions dans les informations communiquées à ce jour. Il semblerait que ceux qui reçoivent déjà une subvention garderont au moins une subvention de la même hauteur. S'ils n'en ont pas encore, elle serait fonction du nombre d'habitants présents sur le territoire desservi. Dans cette optique si Huy et Waremme s'associent à Liège, il y aura plus de services donc potentiellement plus de concurrence. J. Van Russelt souligne que le SPW a demandé à la Fédito wallonne, Fédération des réseaux et des services reconnus dans le cadre du décret de 2009 de réfléchir à des indicateurs pour répondre à la question de la ventilation des subsides. Mais est-ce qu'il y a des risques pour une zone de perdre des moyens en cas de fusion ???

Ph. Bollette estime également qu'il s'agirait de se renseigner sur le fait qu'il y aurait oui ou non des contre-indications à aller dans ce sens.

F. Gustin indique qu'il se renseignera auprès de l'administration (SPW) et du Cabinet de Madame la Ministre Tillieux.

Th. Fossion indique également qu'une des attentes de certaines institutions de la zone 4 serait de pouvoir disposer de représentants au sein du Comité de pilotage du RELIA.

Les membres du Comité de pilotage estiment que ce souhait est tout à fait légitime.

M. Martin propose à F. Gustin de joindre les résultats de ses investigations auprès du SPW au procès-verbal de cette réunion afin de pouvoir voter en connaissance de cause lors de la prochaine réunion du RELIA.

E. Adam indique qu'il s'agira de réfléchir sur l'intérêt d'organiser des soins de proximité dans les arrondissements de Huy et de Waremme. Cela pourrait faire partie du plan d'actions. F. Gustin souligne que cet aspect pourra vraisemblablement être abordé prochainement, lorsque tous les aspects administratifs liés au fonctionnement du RELIA seront réglés. Cet aspect n'est certainement pas perdu de vue.

- **Approbation du projet de procès-verbal du 8 décembre 2011**

Le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 8 décembre 2011 est approuvé. Ce document accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 8 décembre 2011.

- **Position quant à la demande d'adhésion à la Fédito wallonne : VOTE ;**

F. Gustin vérifie que le quorum est atteint dans les deux groupes (privé et public). Il demande si quelqu'un veut s'exprimer à nouveau sur le sujet avant le vote. Il constate que personne ne souhaite s'exprimer à nouveau.

Le Comité de pilotage du RELIA décide de solliciter l'adhésion du RELIA à la Fédito Wallonne asbl à la majorité du groupe public (4 voix pour, 2 contre et une abstention) et à l'unanimité du groupe privé.

F. Gustin effectuera les démarches nécessaires afin d'en informer les instances de la Fédito Wallonne asbl.

J. Van Russelt précise qu'une première réunion « Réseaux » est organisée le lundi 13 février dans les nouveaux locaux de la Fédito wallonne, rue Godefroid à Namur.

- **Désignation d'un Président (conformément au ROI, cette question est à l'ordre du jour du premier Comité de pilotage de l'année) : VOTE ;**

F. Gustin demande si un ou des candidats souhaitent se présenter. Il constate que personne n'est candidat.

F. Gustin est réélu Président du RELIA à l'unanimité des groupes public et privé.

- **Divers – RELIA'S NEWS - Site**

F. Gustin demande aux membres du Comité de pilotage si, suite aux deux premières éditions de la Relia's news, ils estiment que cette expérience doit se poursuivre.

Les membres du Comité de pilotage du RELIA estiment qu'il s'agit d'une excellente initiative qui doit se poursuivre. F. Gustin demande s'il peut dès lors bénéficier d'une dépense annuelle d'une trentaine d'euros pour acheter un nom de domaine et l'espace de

stockage qui lui est associé afin de pouvoir y déposer les données nécessaires. Les membres du Comité de pilotage marquent leur accord pour cette dépense récurrente.

- **Présentation du projet « Spiller » de la PFPL**

Suite à différents contacts avec les membres du Comité de pilotage du RELIA, F. Gustin a constaté qu'il serait plus que judicieux de proposer une présentation succincte du projet Spiller de la PFPL aux membres du Comité de pilotage du RELIA. Etant donné qu'un problème de timing s'est posé concernant l'accueil, au cours de cette réunion, d'une délégation du réseau « Risquer Moins », il a proposé à V. Côte d'éclairer les membres du Comité de pilotage du RELIA sur les tenants et aboutissants du projet Spiller. Celle-ci a aimablement répondu positivement à cette proposition.

La présentation powerpoint de V. Côte sera annexée à ce procès-verbal. Seuls les questionnements suscités par cette présentation seront développés au sein de ce procès-verbal.

S. Pollers demande si Spiller permettra de visualiser quelles sont les interactions qui permettent de créer le circuit de soins. V. Côte précise que l'outil Spiller mettra en valeur les modules plutôt que les interactions.

P. Clukers demande s'il sera possible de visualiser les modules complémentaires. Il lui semblerait utile de pouvoir faire des liens. S. Pollers estime également qu'il serait appréciable d'obtenir une image des circuits de soins possibles.

Ph. Bollette relève que l'outil Spiller couvre toute la Flandre. Il demande si l'idée à terme est de couvrir toute la Communauté française. V. Côte indique que dans un premier temps, l'outil Spiller sera adapté uniquement en Province de Liège.

P. Clukers estime qu'une des limites de l'outil est de ne pas tenir compte de ce qui ne ressort pas de la santé mentale.

F. Gustin relève qu'une plus value réside certainement dans la validation de l'outil réalisée par les pairs.

J. Van Russelt rappelle l'existence du site IDA-WEB qui présente les ressources existantes dans le domaine des assuétudes.

E. Adam estime qu'une rencontre entre Mademoiselle V. Côte et Monsieur Rugierri du Gré pourrait également être très utile. En effet, celui-ci réalise un travail similaire.

S. Pollers indique que son service s'impliquera peut-être dans le groupe de travail Spiller.

- **Divers**

J. Van Russelt informe les membres du Comité de pilotage du Relia que 4 personnes ont été engagées dans le cadre du projet « points centraux d'orientation dans les prisons ». Une cinquième personne sera engagée très prochainement. Il estime qu'il serait très intéressant que la coordinatrice de ce projet puissent être invitée au Comité de pilotage du RELIA ou au GTTox. F. Gustin propose que la coordinatrice du projet le contacte à sa meilleure convenance et qu'il mettra ce point à l'ordre du jour d'une réunion ad hoc.

J. Van Russelt informe les membres du Comité de pilotage que les 50 ans d'existence du centre Alfa seront fêtés au Hangar le 9 novembre 2012. Une conférence sera organisée à cette occasion.

Enfin J. Van Russelt indique que le centre « Accueil drogue » va être contraint de déménager. Si certains ont une idée quant à une possibilité d'hébergement du centre qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec lui.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 22 mars 2012, de 10h00 à 12h00, au siège de la PFPL :**

10h00

- **Présentation du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège (A. Fiévet)**

10h50

- **Approbation du projet de procès-verbal du 2 février 2012 ;**
- **Accueil de la Zone 4 au sein du RELIA : VOTE ;**
- **(Le cas échéant) Approbation du Plan d'actions revisité du RELIA – HW : VOTE ;**
- **Approbation du rapport d'activités 2011 du RELIA : VOTE ;**
- **Divers**

11h10

- **Accueil d'une délégation de représentants de l'initiative « Risquer moins » : quid de la coordination de ce réseau de réduction des risques en milieu festif ?**